



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT

DECISION N° 15/2024

Objet : Marché n°24.005 ayant pour l'acquisition de colonnes d'apport volontaire (CAV) aériennes et pièces détachées. Ce marché se compose de de deux lots :

- Lot 1 – CAV dits « plastiques » ; coques ou faces en matériaux plastique
- Lot 2 - CAV dits « métalliques » ; structure et faces en métal

Le Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent,

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoirs susceptibles d'être consenties au Président par le Conseil Communautaire,

VU la délibération n° 2-2023 en date du 4 octobre 2023 par laquelle le Conseil Communautaire donne délégation au Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent,

CONSIDERANT qu'il a été décidé de passer un marché suivant la «procédure adaptée avec possibilité de négociation en application des dispositions des articles L2123-1, R2123-1 1°, R2123-4, R2131-12 2° (+ 90 000 € HT), R2152-1 du Code de la Commande Publique (CCP).

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres relatif au marché.

DECIDE

ARTICLE 1 : de passer un marché ayant pour objet l'acquisition de colonnes d'apport volontaire (CAV) aériennes et pièces détachées. Il s'agit d'un marché de fournitures à prix unitaires passé avec les entreprises :

- **SULO France** – dont le siège social est à Bruguières (31150)
Lot1 : CAV dits « plastiques » ; coque ou faces en matériaux plastique
- **SAS COMPOECO** - dont le siège social est à Tarbes (65000)
Lot 2 : CAV dits « métalliques » : structure et faces en métal

présentant les offres les mieux disantes.

ARTICLE 2 : pour chaque lot, les prix unitaires sont indiqués dans le Bordereau des Prix Unitaires suivant les montants respectifs :

- Lot 1 : SULO France : prix moyen de la gamme pour les colonnes OMr, EMR, cartons et verres 1 495.00 € HT (mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros hors taxes).
- Lot 2 : COMPOECO : prix moyen de la gamme pour les colonnes OMr, EMR, cartons et verres avec ajout du coût de l'option personnalisation 1 916.68 € HT (mille neuf cent seize euros et soixante-huit centimes hors taxes)

RF

Prades

ARTICLE 3 : le marché commence le 01/02/2024 pour une durée d'un an renouvelable soit jusqu'au 31/01/2025 et renouvelable jusqu'au 31/01/2026.

Date de reception de l'AR: 16/02/2024

066-246600415-AU_002_2024-AU

ARTICLE 4 : copie du présent document sera transmise au Receveur communautaire et au Représentant de l'Etat, pour les suites utiles.

Fait à Ille sur Têt, le 13/02/2024

Le Président,
Marc BIANCHINI

Transmis à la Sous-Préfecture de Prades, le 15 FEV. 2024

